

# Pour quels travaux ?



ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES AUX RESSOURCES :		
	très modestes	modestes	intermédiaires
<b>ISOLATION THERMIQUE</b>			
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m <sup>2</sup> )	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
<b>AUTRES TRAVAUX</b>			
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500€	400€	300€
Ventilation double flux	2 500€	2 000€	1 500€
Dépose de cuve à fioul	1 200€	800€	400€
Forfait « rénovation globale » (uniquement pour les maisons individuelles)	*	*	10 000€
Forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150€	150€	150€
Forfait « Bonus sortie de passoire énergétique »	1 500€	1 500€	1 000€
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	1 500€	1 500€	1 000€

\* Possibilité de bénéficier de MaPrimeRénov' Sérénité pour une rénovation globale (ressources très modestes et modestes)

Conception/ réalisation/ impression : communication DDT de Loir-et-Cher / 15/04/2024 - Ne pas gêner sur l'aspect publique



## Propriétaires occupants / Propriétaires bailleurs

### Une rénovation énergétique

Une aide forfaitaire par poste de travaux réalisés, en fonction du type et l'ancienneté de votre logement, déclinée en 3 profils :

#### ■ Pour des travaux effectués par un artisan RGE

- ➔ Chauffage et eau chaude sanitaire (voir p.3)
- ➔ Isolation thermique (voir p.4)
- ➔ Audit énergétique... (voir p.4)



### PLAFONDS de RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence sur avis d'imposition		
1	jusqu'à 17 009€	jusqu'à 21 805€	jusqu'à 30 549€
2	jusqu'à 24 875€	jusqu'à 31 889€	jusqu'à 44 907€
3	jusqu'à 29 917€	jusqu'à 38 349€	jusqu'à 54 071€
4	jusqu'à 34 948€	jusqu'à 44 802€	jusqu'à 63 235€
5	jusqu'à 40 002€	jusqu'à 51 281€	jusqu'à 72 400€
Par personne supplémentaire	+ 5 045€	+ 6 462€	+ 9 165€

#### ■ Conditions

- Logement occupé à titre de résidence principale (mini 8 mois / an).
- En tant que propriétaire bailleur je m'engage à louer le bien pendant 6 ans.



Se renseigner au 0808 800 700

[www.france-renov.gov.fr](http://www.france-renov.gov.fr)

Localement, l'Adil est à vos cotés au 02 38 62 47 07



Comment déposer son dossier :

[www.maprimerenov.gov.fr](http://www.maprimerenov.gov.fr)



# MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Appartement > 15 ans  
(quel que soit son étiquette énergétique)

→ Réalisation d'un ou plusieurs gestes parmi la liste de travaux éligibles (avec DPE ou audit énergétique obligatoire avant travaux).



Maison < 15 ans mais > 2 ans \*

→ Changement du système de chauffage au fioul avec dépose de cuve obligatoire.  
Mobilisation systématique des forfaits « chauffage et eau chaude sanitaire » **ET** « dépose de cuve à fioul » **sans possibilité d'autre geste.**



Maison > 15 ans \*

→ Obligation d'intégrer l'installation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Possibilité d'ajouter d'autres gestes de travaux.

\* à compter du 01/07/2024, pour les maisons présentant une classe énergétique F ou G (passoire thermique), orientation systématique vers le dispositif MPR Parcours Accompagné.

En cas d'urgence, possibilité de mobiliser le forfait « chauffage et eau chaude sanitaire » seul si le système tombe en panne en hiver. (Contacter ECFR).

## Pour quels travaux ?



ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES AUX RESSOURCES :		
	très modestes	modestes	intermédiaires
<b>CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE</b>			
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en Métropole et Outre-mer	1 200 €	800 €	400 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	3 000 €	2 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8 000 €	6 500 €	3 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8 000 €	4 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 500 €	1 500 €	800 €

\* Sauf dans le cadre d'une rénovation globale

■ Ma PrimeRénov' peut se cumuler avec les certificats d'économie d'Énergie (CEE) et les aides locales pour tous les ménages.